

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

BILAN À MI-PARCOURS DU PLAN ENVIRONNEMENT

PLANTATION DU 300 000^e ARBRE

MARDI 25 NOVEMBRE 2025 – BURG Y



LE DÉPARTEMENT FRANCHIT LE CAP DES 300 000 ARBRES PLANTÉS DANS LE CADRE DU PLAN NATURE

Le Département de Saône-et-Loire conduit un Plan environnement 2020-2030 ambitieux, structuré autour de plusieurs axes majeurs et de plans thématiques. Parmi eux, le Plan nature occupe une place centrale. La plantation symbolique du 300 000^e arbre marque une étape et témoigne de l'avancée concrète de la politique départementale en faveur de la transition écologique.

La cérémonie officielle se déroulera en présence d'André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, et de Catherine Amiot, vice-présidente chargée de la transition écologique, du Plan environnement, des mobilités douces et des forêts.

Le Plan nature : renforcer le maillage vert et la biodiversité

Le Plan nature du Département vise à développer un maillage végétal cohérent sur l'ensemble du territoire et à diversifier les essences pour renforcer la résilience des paysages et des écosystèmes. Il fixe un objectif ambitieux : planter 600 000 arbres d'ici 2030, en incluant les haies.

Fin 2025 plus de 330 000 arbres seront plantés en Saône-et-Loire, confirmant une progression solide à mi-parcours et l'efficacité des dispositifs engagés.



Plus de
300 000
arbres plantés
à la fin de l'année 2025

Des actions complémentaires pour préserver le patrimoine naturel

Au-delà de la plantation d'arbres, le Plan nature comprend d'autres volets essentiels :

Protection des Espaces naturels sensibles (ENS)

Le Département gère et labellise les ENS. Neuf sites sont aujourd'hui reconnus, dont six propriétés départementales (forêt d'Azé, marais de Massilly...) et trois sites labellisés ENS 71. Le Pré de Charvet à Cuisery, propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, a été labellisé en 2025.

Biodiversité routière

Des expérimentations sont menées le long des routes départementales, comme la plantation test réalisée à Cuiseaux en 2021, afin de favoriser les insectes pollinisateurs et la flore adaptée.

Continuités écologiques

Le Département conduit des opérations de régénération naturelle assistée sur plusieurs délaissés routiers (Perrecy-les-Forges, Sainte-Croix-en-Bresse). Parallèlement, une étude sur les collisions entre faune sauvage et véhicules a été réalisée sur les routes départementales.



© ONF medialib

BILAN À MI-PARCOURS

DU PLAN ENVIRONNEMENT

LES RÉSULTATS PARLENT D'EUX-MÊMES

À mi-parcours, le Plan environnement montre qu'on peut concilier rigueur budgétaire et ambition écologique. L'efficacité, c'est aussi ça : moins de mots, plus d'actes.

PLAN ENVIRONNEMENT 2020-2030

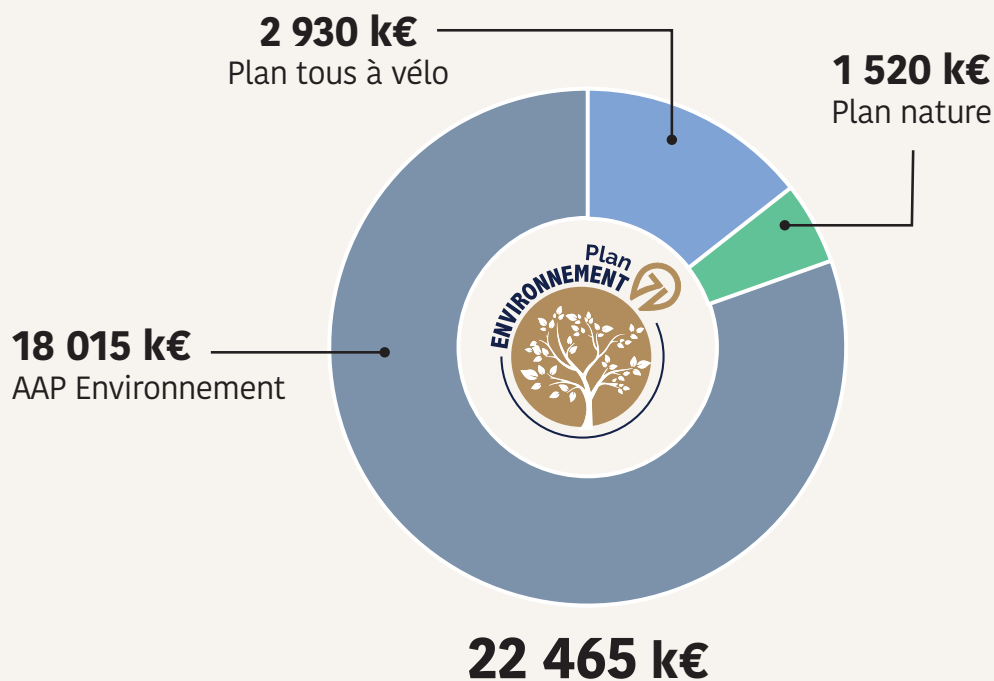
5 M€/AN SUR 10 ANS



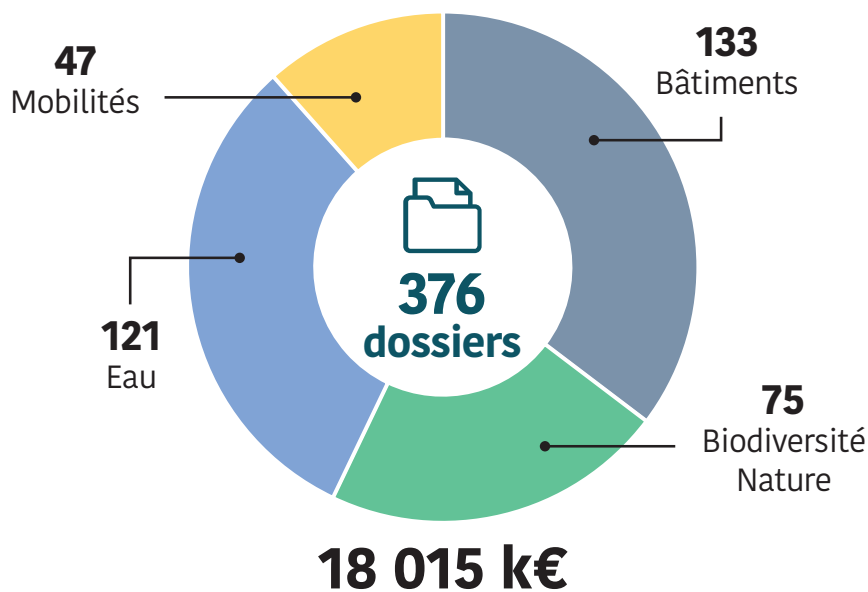
Entre 2020 et 2025
22 465 k€

Investissement Plan environnement 2020-2025

(sommes engagées)

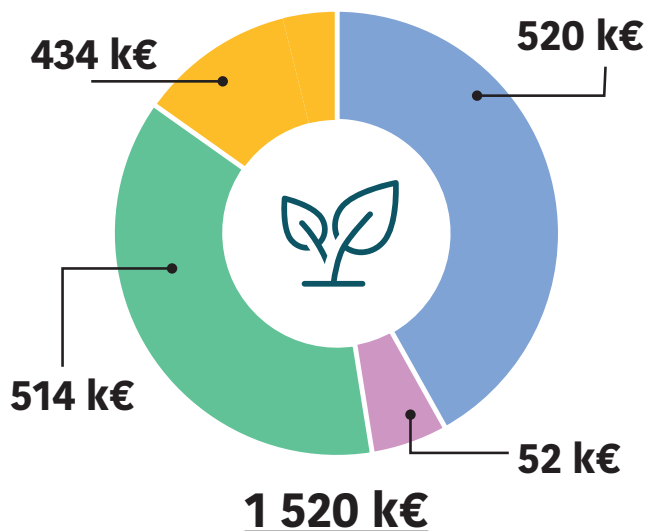


Nombre de dossiers appel à projets
par thématique



Investissement Plan nature 2020-2025

(sommes engagées)



- Convention avec l'ONF et l'OPAC plantation d'arbres
- Aménagements mellifères
- Opération plantation arbres/haies
- Opération agencements et aménagements divers

600 000 arbres d'ici 2030

>>>>>>>>>>>>>>> au 25/11/2025



Plus de

300 000 arbres

>>>>>>>>>>>>>> au 25/11/2025



9 ENS dont
6 ENS départementaux
et 3 ENS communaux
labellisés ENS 71

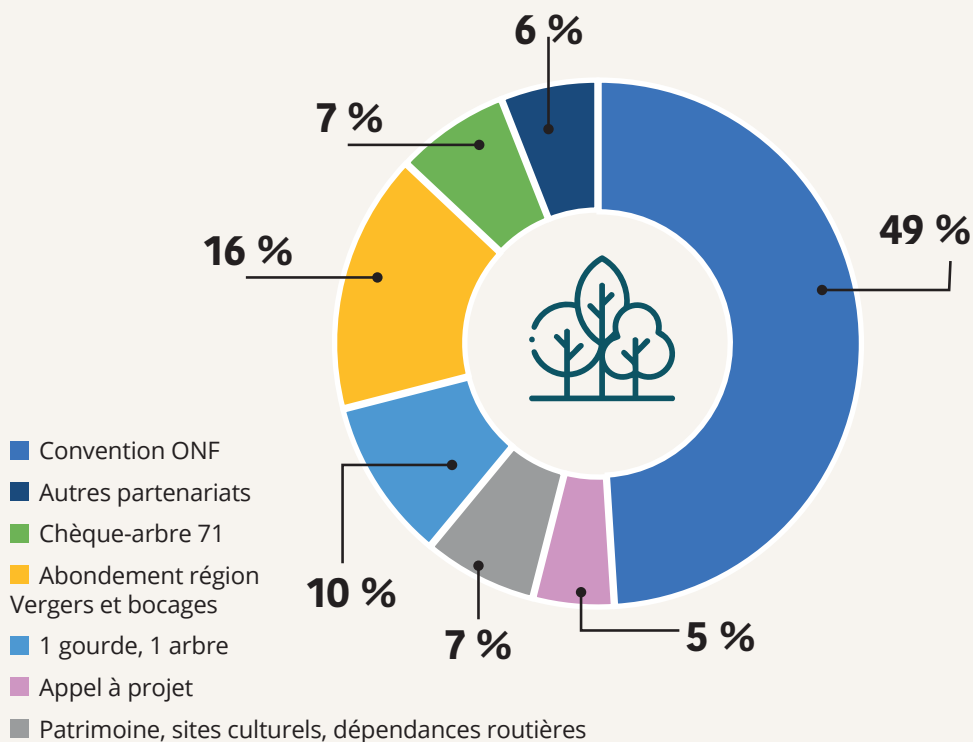
15 km de haies / an

>>>>>>>>>>>>>>> au 25/11/2025



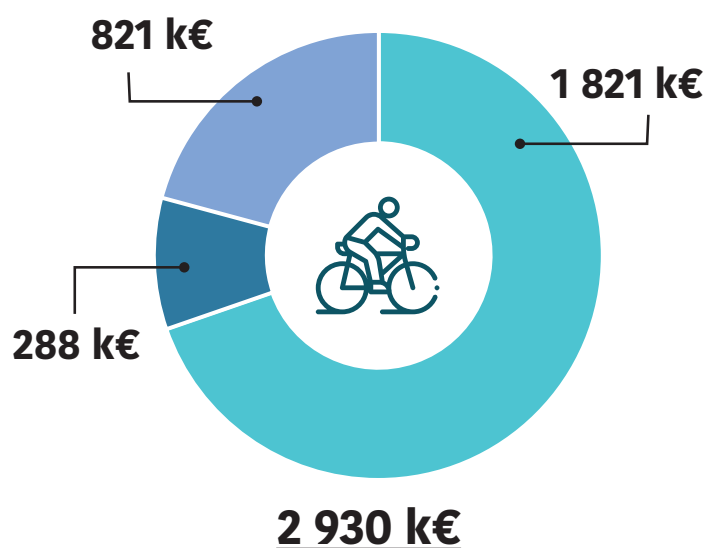
44 km

Répartition plantation des 300 000 arbres



Investissement Plan tous à vélo 2020-2025

(sommets engagés)



- Aides aux particuliers, collectivités/associations
- Schéma directeur d'aménagement cyclable des RD, carte numérique
- Aménagements cyclables sur RD, équipements sites Département

Dispositif "Chèque vélo de Saône-et-Loire"

>>>>>>>>>>>>>> atteint en 2022



4 600 vélos
et 1,7 M€ d'aides versées
pour 9,24 M€ d'achat

Soutenir les collectivités et associations porteuses de projets cyclables innovants

>>>>>>>>>>>>>>> au 25/11/2025



45 dossiers
entre 2023 et 2025
pour 166 900 € d'aides





Plan nature

- > Valoriser les espaces remarquables de biodiversité
- > Intensifier le maillage vert du territoire

PRÉSERVER LA NATURE, C'EST PRÉSERVER NOTRE IDENTITÉ.

Bocages, forêts, rivières, paysages : tout ce qui fait la beauté de la Saône-et-Loire mérite attention et respect. Ici, la nature n'est pas un décor, c'est une ressource commune.

La biodiversité représente la diversité des milieux et des espèces en interaction, à la fois victime et solution du changement climatique et de notre qualité de vie. Sa préservation est l'un des principes d'action parmi les plus fondateurs des compétences du Département.

Parce que tout le monde peut agir et que la biodiversité est partout, plusieurs leviers sont mobilisés pour protéger l'équilibre des écosystèmes

- › **Concrétiser des partenariats** qui participent à l'attractivité du territoire par la qualité des projets mis en œuvre
- › **Inciter à la plantation d'arbres et de haies** en subventionnant les projets d'aménagement des collectivités, associations et particuliers
- › **Planter les délaissés des Routes départementales (RD)**, les collèges et autres sites départementaux
- › **Préserver la biodiversité en sanctuarisant des sites d'exception** labellisés Espaces naturels sensibles (ENS)



- Site de Pré de Charvet à Cuisery -

* Chiffre qui peut encore évoluer en raison du calendrier de plantation

- › Aménager le futur ENS départemental de Chassey-le-Camp en lien avec la commune propriétaire d'une partie du site
- › Poursuivre l'expérimentation sur la régénération naturelle assistée pour tenter la repousse naturelle de plusieurs sites ou linéaires de haies
- › Reconduire la dynamique engagée avec l'Office national des forêts (ONF) avec une nouvelle convention pour la plantation d'arbres afin de satisfaire l'objectif d'adaptation au changement climatique des forêts communales
- › Poursuivre la contribution volontariste du Département à la SNAP par l'inscription de nouveaux sites départementaux au nouveau Plan d'Actions Territorial (PAT2)



Plan eau

› **Maintenir et renforcer la capacité collective des territoires à préserver l'eau**

L'EAU, C'EST LA VIE.

Le Département agit pour qu'elle reste accessible, propre et partagée.

Entre prévention, sobriété et innovation, notre politique de l'eau est celle du bon sens et de la responsabilité.

Les événements climatiques portent les sujets de l'eau indispensable à tous, sur le devant de la scène. Le plan du Département met l'accent sur deux problématiques centrales : la recherche de nouvelles ressources et l'interconnexion des réseaux pour assurer la continuité de l'approvisionnement en eau d'une part, et des mesures de sobriété s'agissant des usages d'autre part.

Le portage de ces deux chantiers structurants pour l'avenir des Saône-et-Loiriens, nécessite l'action coordonnée de multiples acteurs dans le contexte où le changement climatique complexifie la bonne gestion de l'eau qui ne se renouvelle plus autant que souhaité.

Le Département est un acteur incontournable de la préservation de la ressource en eau. Il dispose de compétences et a développé une ingénierie technique appréciée des territoires ruraux qui ne sont pas toujours en mesure d'assurer de manière autonome une mise en cohérence des actions qu'ils portent dans le cadre d'un projet d'ensemble.

L'animation de la gestion collective de l'eau est indispensable aux usages domestiques, à l'agriculture et à l'activité économique locale.

Plusieurs leviers d'action sont mobilisés dans cet objectif

- › **Rechercher une nouvelle ressource** pour diversifier et couvrir les besoins du Val de Loire soutenus artificiellement par le barrage de Villerest qui montre ses limites en période de sécheresse prolongée
- › **Mener une étude prospective pour confronter usages et ressources** en eau du territoire à l'horizon 2050 et 2070. Plus de 50 acteurs publics et privés participent aux réunions périodiques
- › **Préserver les ressources existantes et la qualité de l'eau à l'avenir** en soutenant les démarches de protection des captages et aires d'alimentation. En 2025, les travaux de protection des affluents de la retenue d'eau du Pont du Roi (4 Mm³) sont achevés
- › **Réduire les prélèvements dans la ressource** en soutenant le renouvellement des réseaux qui représentent plus de 1,74 M€ de travaux soutenus à hauteur de 471 990 €, et la réhabilitation des réservoirs : 504 600 € attribués pour 2,54 M€ de travaux
- › **Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en cas de pollution ou sécheresse ponctuelle** (petites villes du Charolais, notamment) **en soutenant les interconnexions** de secours ou structurantes des réseaux, une aide de 75 000 € a été attribuée en 2025 au SYDRO 71 pour la révision du schéma des interconnexions
- › **Maîtriser les rejets d'assainissement** en améliorant le fonctionnement des stations et réseaux, l'ensemble représentant plus de 1,64 M€ attribué sur un total de 12,25 M€ de travaux





Plan tous à vélo 2022-2025

> Encourager les mobilités quotidiennes décarbonées

À VÉLO, ON DÉCOUVRE SON TERRITOIRE AUTREMENT : PLUS DOUCEMENT, PLUS LIBREMENT, PLUS DURABLEMENT.

Chaque coup de pédale rapproche les communes et éloigne le carbone.

Une dynamique qui roule vers l'avenir !

Le Département avait prioritairement souhaité

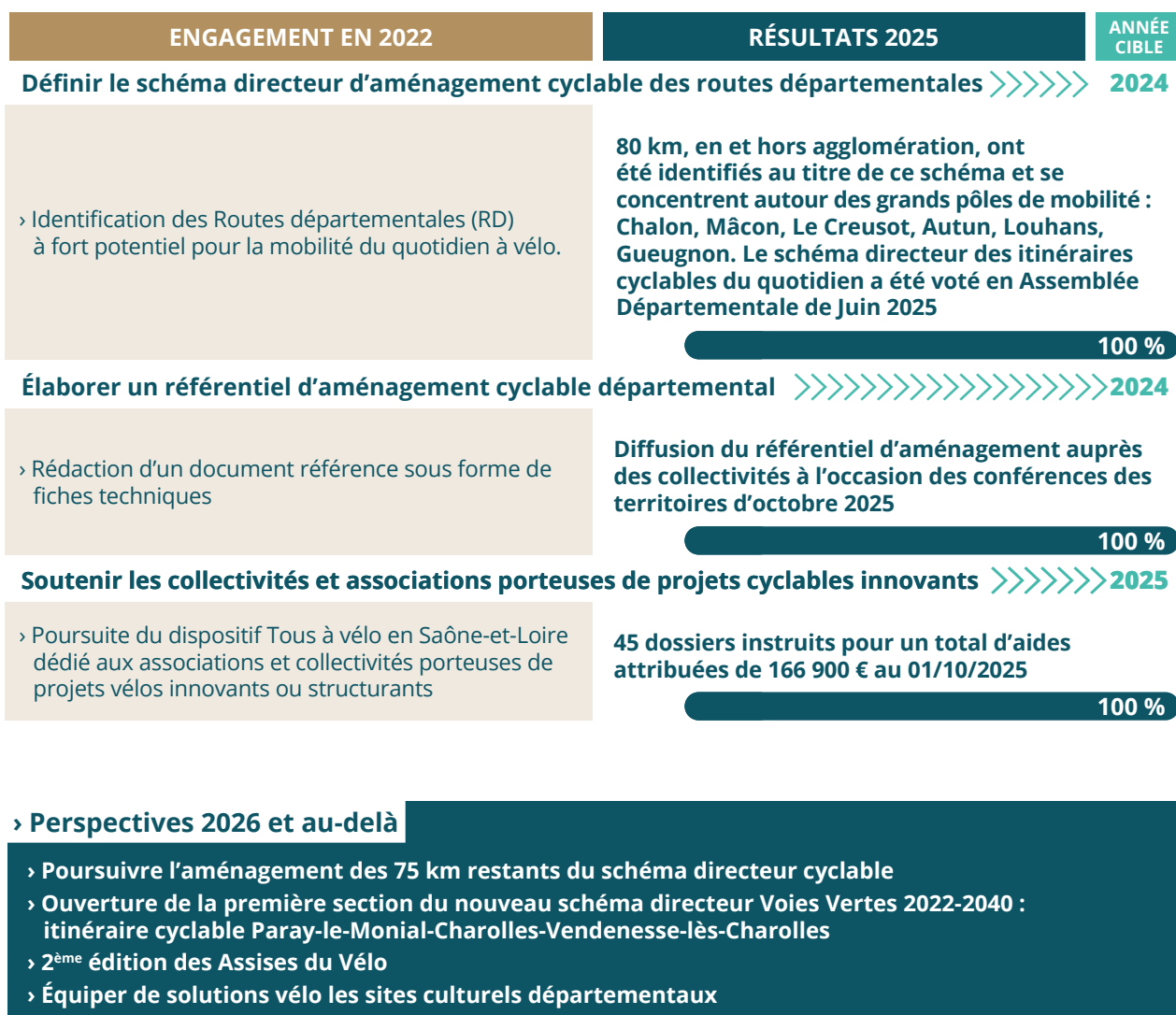
- › Mettre en place le **Chèque vélo de Saône-et-Loire** destiné à équiper les habitants : 4 600 foyers, 1,8 M€ d'aide versée entre 2020 et 2022
- › Soutenir **la connexion du réseau de voies vertes aux centres-bourgs**, grands équipements et parking relais : 35 dossiers, 1,6 M€ d'aides et 13,5 M€ de travaux générés entre 2021 et 2024
- › Adopter le **schéma directeur des voies vertes 2022-2040**, soit 170 km de voies supplémentaires avec pour ligne directrice de conjuguer déplacements touristiques et déplacements quotidiens : début des travaux le 20/10/2025 sur la section Paray-le-Monial-Charolles-Vendennes-lès-Charolles représentant 22 km de voie verte et un coût de 1,2 M€

Le 29 septembre 2022, le Département a adopté le Plan tous à vélo 2022-2025 d'un budget global sur quatre ans de plus de 1,9 M€. Lauréat de l'appel à projets AVELO2 de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le Département a été soutenu dans la mise en œuvre des actions à hauteur de 170 000 €, montant auquel s'ajoute le soutien du poste de chargé d'opération vélo, créé début 2023, pour le suivi de la mise en œuvre des actions.



- Voie verte Saint-Julien-sur-Dheune -

- › L'adoption d'un **schéma directeur des itinéraires cyclables du quotidien de 80 km** visant à créer des aménagements cyclables cohérents, sécurisés et continus.
- › La réalisation des premières liaisons cyclables du quotidien inscrites au schéma directeur.
- › Le développement d'un **référentiel départemental d'aménagements cyclables** constituant un outil d'ingénierie partagé avec les collectivités pour assurer une cohérence des infrastructures.
- › **Le développement d'une culture du vélo** dans tous ses aspects pour faire bouler de neige autour de la pratique : aménagements, services, formation, cartographie, médiatisation...





Plan éco-collèges 71

> Faire des collèges, des établissements vitrines de la politique environnementale menée

FORMER LES JEUNES À L'ÉCOLOGIE, C'EST LEUR DONNER LE GOÛT DE L'AVENIR.

Les Éco-collèges apprennent à faire ensemble, à comprendre l'impact de nos gestes et à agir pour demain. L'école du durable, c'est celle du respect et du partage.

Le Département a souhaité que le Plan éco-collèges 71 soit un modèle d'avenir et témoigne dans la méthode comme dans les résultats obtenus d'une exemplarité dans tous les volets d'une démarche de transition climatique et écologique.

Le Plan éco-collèges 71 rassemble toutes les actions qui ont pour but de reconstituer un cercle vertueux autour des collèges dans les pratiques et usages, la modernisation, l'entretien et la maintenance des bâtiments, les conditions de restauration collective, l'éducation au bien manger et à bien trier les déchets.

Trois leviers sont exploités

> La rénovation performante et durable des collèges

La rénovation performante et durable des bâtiments place la préservation de l'environnement et la santé au cœur du projet pour maintenir des conditions optimales d'études dans un contexte de changement climatique.

Douze collèges* seront entièrement rénovés, avec un début des travaux prévu au printemps 2026 pour le collège Roger Vailland à Sanvignes-les-Mines. Ces travaux visent à atteindre de suite, l'objectif 2050 du Décret tertiaire, réduire la consommation énergétique du Département de 60 %, les émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'environ 20 % et pallier la hausse du prix de l'énergie.

Les éco-collèges Vivant Denon à Saint-Marcel et Bois des Dames à Saint-Germain-du-Bois sont en phase d'étude d'avant-projet, étude d'esquisse pour le premier et avant-projet définitif pour le second. Ces deux établissements servent de vitrine pour améliorer la fonctionnalité et les performances techniques et atteindre un niveau exemplaire de collège éco-vertueux dans toutes les dimensions : gestion des ressources et fluides, économie circulaire, performance et confort d'hiver et d'été, végétalisation...

* À partir de 2026 : Roger Vailland à Sanvignes-les-Mines, Trois Rivières à Verdun-Ciel, René Cassin à Paray-le-Monial, Vivant Denon à Saint-Marcel, Bois des Dames à Saint-Germain-du-Bois, puis Jean Moulin à Marcigny, Louis Pergaud à Couches, Petit Prétau à Givry, Gabriel Bouthière à Etang-sur-Arroux, Guillaume des Hôtels à Charolles, Les Épontots à Montcenis, Copernic à Saint-Vallier.

> La renaturation des espaces extérieurs

Le Département a prévu de consacrer 2,3 M€ aux réaménagements extérieurs de 8 collèges d'ici 2030. Il s'agit de remplacer les revêtements étanches qui empêchent le grand cycle de l'eau et nuisent à la biodiversité par des matériaux plus perméables. Le retour de l'arbre et des végétaux qui protègent contre les fortes chaleurs est de circonstance pour le bien-être de tous. Le collège Pierre Paul Prud'hon à Cluny a donné le départ avec des travaux réalisés en 2024, suivi du collège En Fleurette à Saint-Gengoux-le-National avec des travaux réceptionnés en juin 2025.

Les autres collèges sont :

- Collège La Châtaigneraie à Autun : appel d'offre en cours pour travaux fin 2025-début 2026

- Collèges Robert Doisneau à Chalon-sur-Saône et Saint-Exupéry à Mâcon : étude de faisabilité et diagnostic en cours pour des travaux prévus en 2026

- Collèges Les Bruyères à La Clayette, Robert Schuman à Mâcon et Condorcet à La-Chapelle-de-Guinchay : études et travaux prévus entre 2026 et 2028

Il convient d'ajouter à cette liste les 12 collèges qui feront l'objet d'une rénovation globale.



- Collège Saint-Gengoux-le-National -

› La sensibilisation au développement durable

Le Département et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Saône-et-Loire ont pour ambition commune l'implication des établissements dans des démarches explorées et vérifiées telles que la labellisation Etablissement en démarche de développement durable (E3D).

À la rentrée 2025, 20 établissements sont labellisés E3D :

- 4 collèges labellisés E3D niveau 1
- 7 collèges labellisés E3D niveau 2
- 9 collèges labellisés E3D niveau 3 dont le collège Jorge Semprun à Gueugnon nouvellement labellisé E3D niveau 3

La troisième session plénière du Conseil départemental des jeunes en mai 2025 a permis la création d'un clip vidéo sur la réalisation d'un compost, et l'élaboration de supports de customisation pour poubelles (stickers, affiches).



ENGAGEMENT EN 2020	RÉSULTATS 2025	ANNÉE CIBLE
60 % de produits locaux dans les assiettes >>		



Plan logements

> Accélérer la transition énergétique du territoire en faisant en sorte qu'elle profite au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens

UN LOGEMENT BIEN ISOLÉ, C'EST DU CONFORT POUR AUJOURD'HUI ET DES ÉCONOMIES POUR DEMAIN. Le Département fait de la rénovation énergétique un moteur d'équité sociale et de dynamisme local. L'écologie de l'habitat, c'est celle du quotidien.

Le Département a entièrement revisité les aides proposées aux Saône-et-Loiriens pour l'amélioration du confort de leur logement.

Il s'est engagé à

- › Élargir les dispositifs d'aide à un maximum de situations pour inciter la rénovation du plus grand nombre de logements : propriétaires de résidences principales et secondaires, sous conditions de ressources*
- › Faire en sorte que les aides proposées s'articulent au mieux avec les aides de l'Etat, de la Région et des collectivités locales pour réduire la facture de travaux des ménages avec un reste à charge minoré
- › Valoriser les matériaux biosourcés qui protègent mieux de la chaleur en été et les énergies renouvelables (EnR) tel que le solaire ou le bois-énergie en local

Très attractives, ces aides départementales génèrent d'importants travaux qui tout en participant à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), amènent de l'oxygène à l'économie locale. Depuis 2021, ce sont plus de 8 M€ qui ont été attribués à environ 10 000 ménages pour soutenir les entreprises locales qui ont réalisé pour 52,5 M€ de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, s'appuyant sur Habitat 71, en déclinaison locale du Pacte territorial de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), le Département propose en partenariat avec les collectivités volontaires, un service destiné aux ménages et aux professionnels pour les conseiller et les orienter dans leurs projets.



> Quatre dispositifs complémentaires pour couvrir les besoins de tous

TYPES D'AIDES	2024	2025 (au 1 ^{er} septembre)	Cumul depuis 2021
> HABITAT DURABLE			
 > Nombre de dossiers	1 632	609	9 452
 > Montant attribué	1 215 230 €	387 460 €	6 645 828 €
> HABITER MIEUX 71			
 > Nombre de dossiers	194	128	1079
 > Montant attribué	218 000 €	151 500 €	1 233 000 €
> QUALIRÉNOV'			
 > Nombre de dossiers	6	0	98
 > Montant attribué	24 000 €	0 €	395 620 €
> AIDE À LA DÉCISION DES PETITES COPROPRIÉTÉS			
 > Nombre de dossiers	-	-	3
 > Montant attribué	-	-	3 000 €

* Propriétaires occupants ou futurs propriétaires, propriétaires depuis plus de 2 ans de maison secondaire, propriétaires bailleurs privés depuis plus de 2 ans sous conditions d'étiquette Diagnostic de performance énergétique (DPE)



Plan Celsius 2023-2030

> Planifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité pour contribuer à la neutralité carbone¹, et contenir le réchauffement climatique à +2 °C en 2050

LE CLIMAT N'ATTEND PAS ; NOUS NON PLUS.

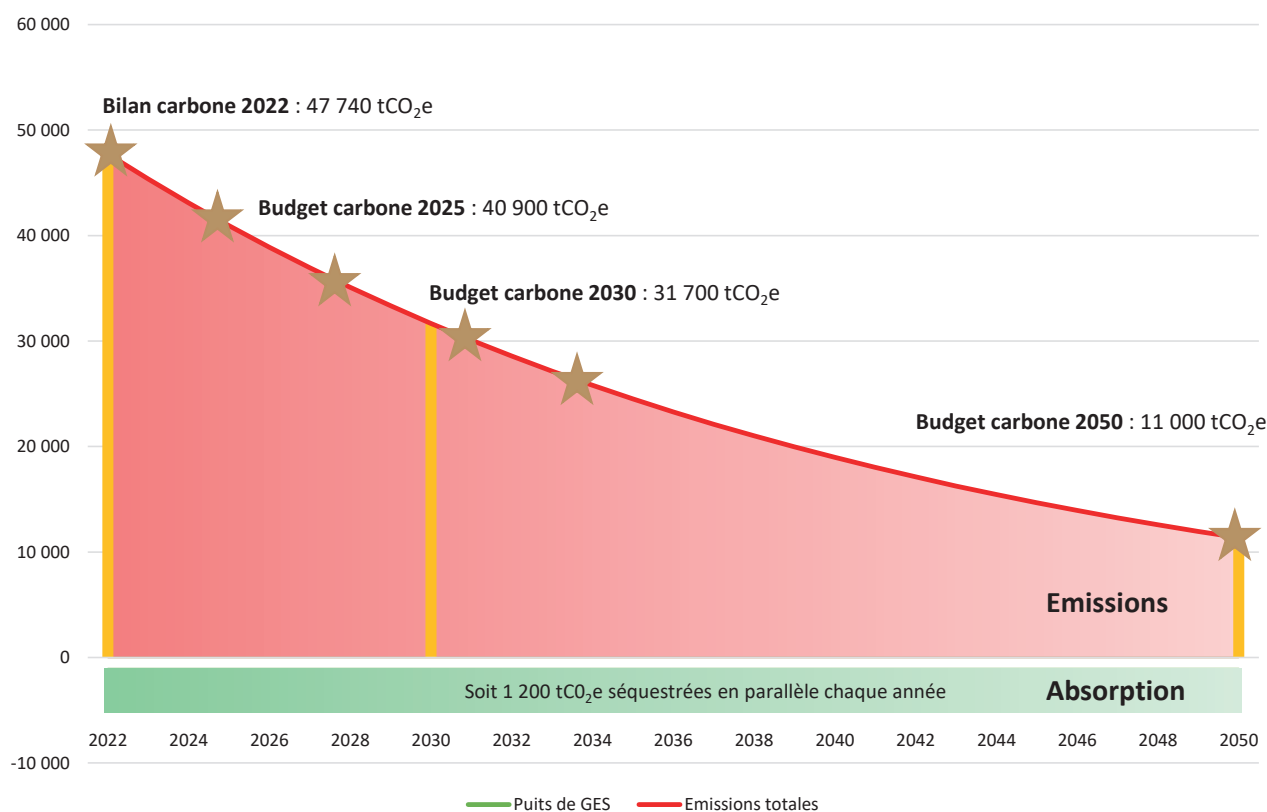
Le Plan Celsius inscrit la Saône-et-Loire dans une trajectoire claire : réduire les émissions, adapter nos pratiques, protéger nos territoires.

Une stratégie lucide et ambitieuse, fidèle à notre esprit : agir, pas subir.

Trois ans après l'adoption du Plan environnement 2020-2030 qui engage toute la Saône-et-Loire dans la transition écologique, le Département s'est plus particulièrement attaché à la décarbonation de ses politiques publiques. En 2023, le Département a réalisé le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour 2022, et adopté sa stratégie bas carbone, le Plan Celsius 2023 - 2030.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre réglementaire (BEGES-R) est obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et doit être réalisé tous les trois ans. Le prochain BEGES-R est prévu en 2026 pour l'année 2025.

Trajectoire du Département alignée sur la SNBC



La stratégie bas carbone du Département s'appuie sur le plus ambitieux des scénarios de réduction étudiés, pour atteindre 31 700 tCO₂e d'ici 2030, et 11 000 tCO₂e en 2050, soit -5 % / an.

Le Plan Celsius du Département s'articule autour de 33 actions réparties dans 6 axes.

Trois leviers stratégiques de réduction sont exploités :

- › Adopter une démarche de sobriété
- › Améliorer l'efficacité des équipements
- › Repenser les usages et les pratiques

¹ L'équilibre entre les émissions de GES générées par l'activité humaine et l'absorption de ces GES par des réservoirs naturels ou artificiels, appelés puits. Objectif : limiter le réchauffement climatique à +2° C en 2050, conformément à la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), feuille de route de la France introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) pour lutter contre le changement climatique.

**Les objectifs de réduction des émissions pour 2030
ont fait l'objet du chiffrage suivant :**



Axe 1

**RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGETIQUE
DE NOTRE PARC IMMOBILIER**

+ - 3 270 tCO₂e



Axe 2

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

+ - 2 130 tCO₂e



Axe 3

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE NUMÉRIQUE

+ - 650 tCO₂e



Axe 4

RÉDUIRE ET DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

+ - 1 980 tCO₂e

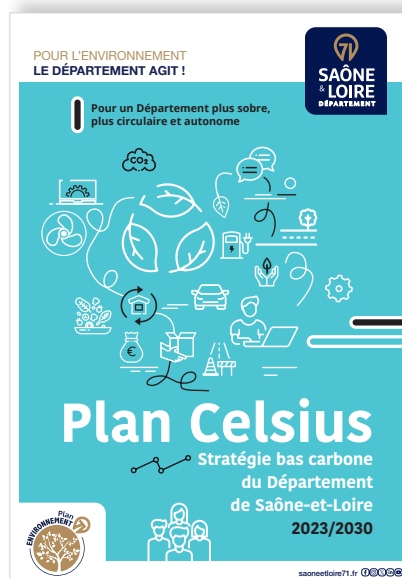


Axe 5

DÉCARBONER NOS ROUTES

+ - 2 000 tCO₂e

TOTAL = - 10 030 tCO₂e d'ici 2030



Axe 6

**FAVORISER L'ÉVOLUTION
DES MODES DE TRAVAIL
ET DES MODALITÉS
DE CONTRIBUTION
AUX ENJEUX CLIMATIQUES**

☆☆☆ tCO₂e

Trois actions dont les résultats positifs escomptés seront appréciés au fil des opportunités de mise en œuvre et des rénovations globales des collèges, complètent ces objectifs :

- › Action 3. Réduire l'empreinte énergétique des cuisines des collèges
- › Action 7. Développer la production de chaleur bas-carbone
- › Action 12. Amplifier les achats et les pratiques favorisant l'économie circulaire

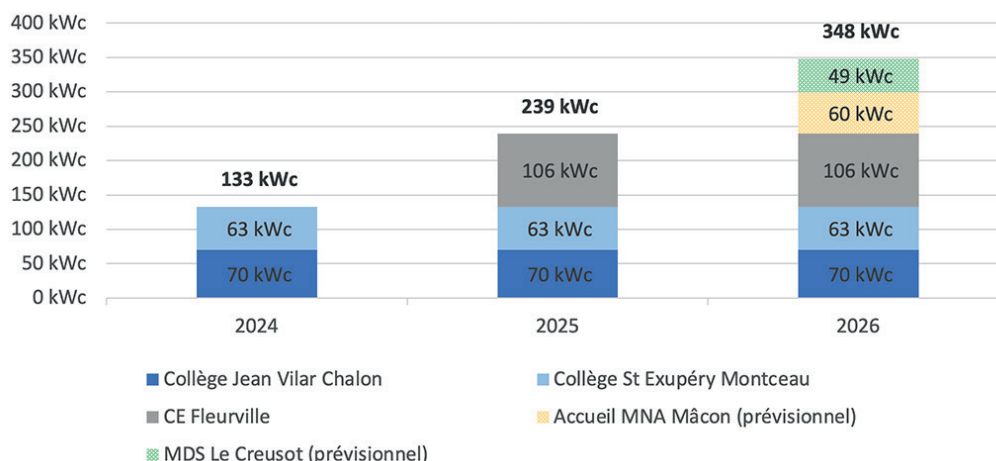
Production de chaleur bas carbone et développement du photovoltaïque : un engagement pour la transition énergétique

Axe 1 - Action N°5 Viser l'objectif à 2050 du Décret tertiaire dans chacune de nos rénovations globales : collèges, sites administratifs et techniques

Le Département a engagé une étude sur le potentiel photovoltaïque de son patrimoine bâti (92 sites recensés, 80 analysés). Les résultats ont montré que 59 sites pouvaient accueillir une installation, dont 29 avec un bon retour sur investissement en autoconsommation. Trois scénarios d'investissement ont été proposés, allant de l'intégration aux travaux à venir jusqu'à l'exploitation du potentiel maximal. Au terme de cette analyse, 29 sites ont été retenus et font actuellement l'objet d'études complémentaires structurales et géotechniques afin de confirmer leur faisabilité technique avant lancement opérationnel : 7 sites départementaux et 22 collèges. Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques concerne également 9 collèges parmi les 12 en rénovation globale.

Le Département compte déjà 3 sites équipés en panneaux photovoltaïques : les collèges Saint-Exupéry à Montceau-les-Mines et Jean Vilar à Chalon-sur-Saône, dont la production est entièrement dédiée à la revente et le centre d'exploitation de Fleurville, où l'électricité produite est utilisée en autoconsommation.

Développement du parc photovoltaïque sur les sites départementaux, en kilowatt crête



Axe 1 - Action N°7 Développer la production de chaleur bas carbone : énergies renouvelables prioritairement, et mettre en œuvre les actions.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, le Département poursuit le développement de solutions de production de chaleur bas carbone, en s'appuyant notamment sur la rénovation énergétique de son patrimoine. Un programme de rénovations globales de 12 collèges a été engagé, intégrant pour certains des dispositifs de production de chaleur renouvelable comme la géothermie. Il concerne les établissements suivants : les collèges Roger Vailland à Sanvignes-les-Mines, Trois Rivières à Verdun-Ciel, Vivant Denon à Saint-Marcel et Gabriel Bouthière à Étang-sur-Arroux.

Des déplacements professionnels en transition pour une mobilité plus durable

Axe 4 - Action N°28 Accentuer la décarbonation de notre flotte de véhicules et matériels routiers

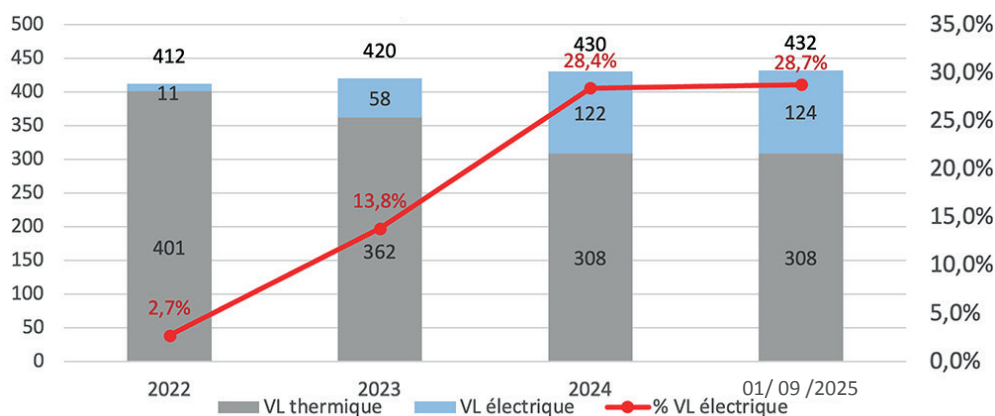
Le Département poursuit ses efforts pour transformer les pratiques de mobilité de ses agents, en cohérence avec ses engagements en matière de développement durable.

Le kilométrage global parcouru par les véhicules légers et utilitaires du parc départemental est en diminution entre 2023 et 2024 avec une baisse de 19,6 % pour les véhicules légers et une baisse de 2,7 % pour les véhicules utilitaires légers. Dans le même temps, l'usage des véhicules personnels à des fins professionnelles se stabilise.

La mobilité électrique enregistre une progression de près de six fois plus qu'en 2023, avec les véhicules électriques du parc qui ont parcouru 1 134 689 km en 2024.

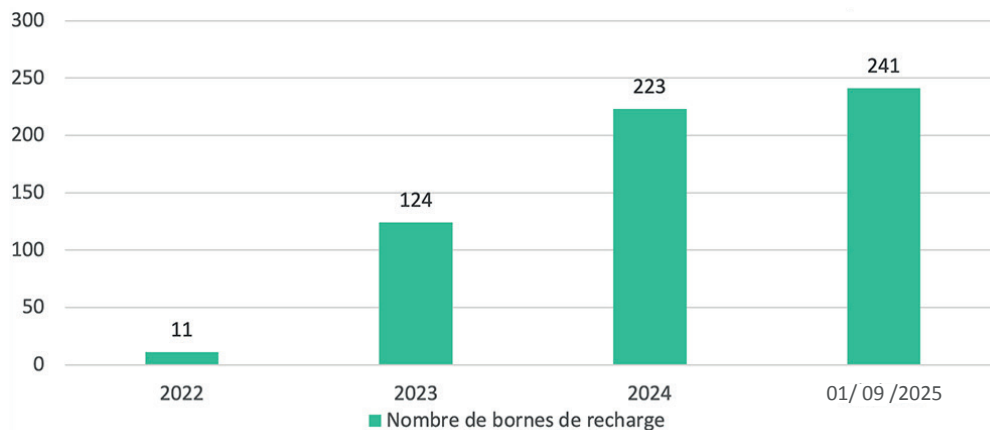
L'électrification du parc continue : 28,7 % des véhicules sont désormais électriques, représentant une hausse de 77 % entre 2023 et 2025.

Évolution du parc automobile de 2022 à 2025



Le déploiement des bornes de recharge se poursuit. À ce jour, les sites départementaux disposent de 173 bornes et 34 collèges de 68 bornes, l'objectif étant d'équiper chaque collège de 2 bornes de recharge.

Évolution du nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques



Côté mobilité douce, les sites départementaux sont désormais équipés de 37 vélos à assistance électrique (VAE), soit une progression de 85 % par rapport à 2023. L'objectif initial du Plan Celsius de 20 VAE en 2024 a été dépassé. Les pratiques de déplacement des agents évoluent également le covoiturage progresse avec une augmentation de 6,2 %, mais les déplacements à vélo enregistrent une baisse de 2,5 %, et les déplacements en train connaissent un recul de 11,1 %.

Évolution des procédés pour réduire l'empreinte carbone de l'entretien routier

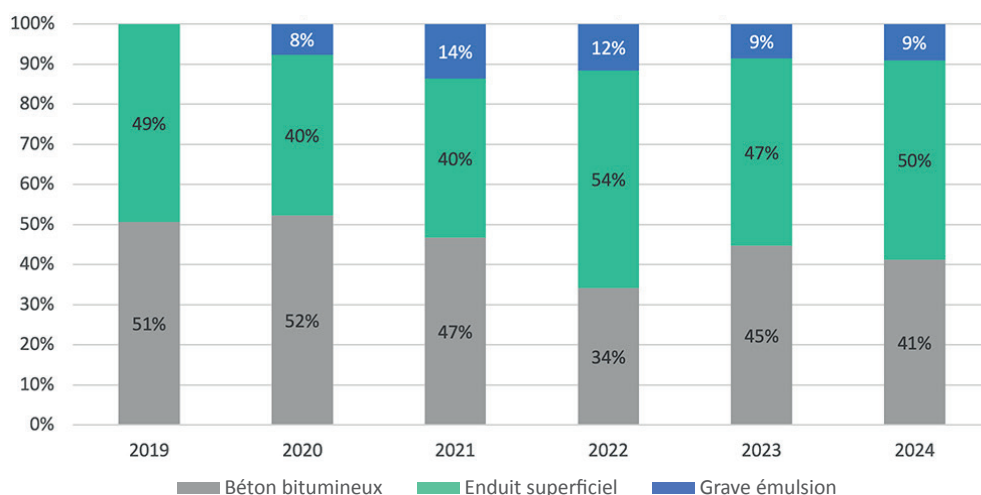
Axe 5 - Action N°30 Aménager et entretenir nos routes départementales en privilégiant des techniques et matériaux moins consommateurs d'énergie

Dans une optique d'amélioration continue de ses pratiques et de réduction de son impact environnemental, la politique d'entretien des routes départementales vise plusieurs objectifs concrets.

1. Privilégier les reprises en enduit : solution plus sobre en matériaux et en énergie qui s'inscrit dans une volonté de limiter les interventions plus lourdes, dès lors que l'état de la chaussée le permet.

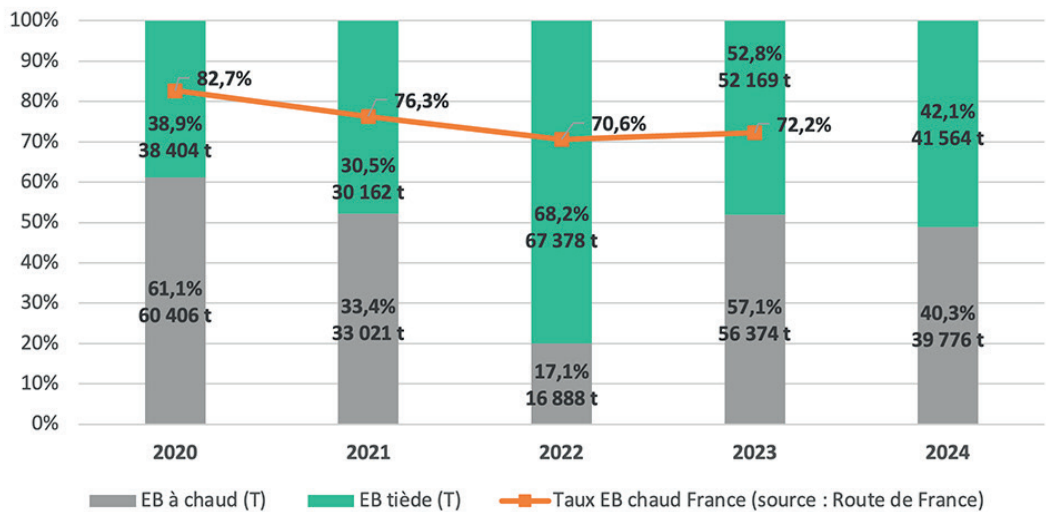
2. Augmenter l'usage des graves émulsions : l'usage de graves émulsions (GE), matériaux plus vertueux, est en progression. Avant leur mise en œuvre généralisée, les traitements se répartissaient de manière équitable entre les enduits superficiels (ES) et les enrobés bitumineux (EB). Toutefois, il convient de rappeler que le choix du revêtement reste guidé par le besoin technique, les types d'entretien n'étant pas interchangeables.

Répartition des surfaces d'entretien par technique



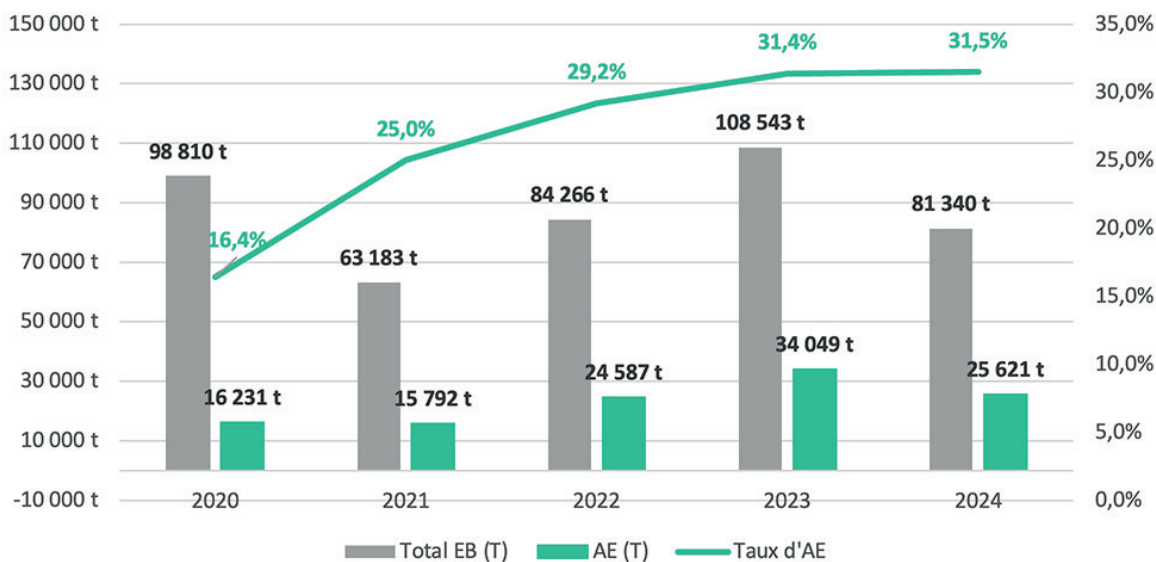
3. Abaisser la température des enrobés : les enrobés tièdes sont utilisés lorsque les conditions le permettent, notamment entre mai et août. Ces enrobés, moins énergivores à produire, permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, en dehors de cette période ou en cas de contraintes techniques, le recours aux enrobés à chaud reste nécessaire.

Répartition des enrobés bitumineux (EB) tièdes et à chaud



4. Augmenter la part d'agrégats d'enrobés (AE) : le réemploi des agrégats d'enrobés constitue un levier fort en faveur de l'économie circulaire. Actuellement, les contraintes techniques limitent généralement l'incorporation des AE à 30 % dans les couches de roulement, et jusqu'à 60 % dans les couches de structure. Or, la majorité des opérations d'entretien concerne uniquement la couche de roulement, ce qui explique que le taux de réemploi se stabilise autour de 30 à 35 %. À titre de comparaison, le taux moyen d'agrégats d'enrobés utilisé au niveau national en 2023 était de 23,7 % (source : Routes de France).

Le réemploi d'agrégats dans les enrobés (hors GE)





CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr